FORMATION MANIPULATION DES EXTINCTEURS POUR LES MAIRIES ET COLLECTIVITÉS

Finalité : Permettre aux agents de réagir face à un départ de feu dans un bâtiment ou un service de la collectivité, de donner l'alarme et l'alerte, puis d'utiliser l'extincteur adapté sans se mettre en danger ni retarder la mise en sécurité du public.



Durée	3 h 30 pédagogiques, hors pauses	**Effectif conseillé**	4 à 10 participants
Modalité	Présentiel sur le site client	**Public**	Agents et personnels de la collectivité
Prérequis	Aucun	**Lieu**	Intra-collectivité à La Réunion
Validation	Attestation de fin de formation	**Maintien des acquis**	À définir selon les risques et l'organisation des sites

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier les dangers d'un départ de feu et les risques propres aux bâtiments et services des collectivités.
- Appliquer les consignes du site, déclencher l'alarme et transmettre une alerte précise.
- Reconnaître les principales classes de feu et choisir l'extincteur adapté au risque rencontré.
- Mettre en service un extincteur et agir sur un feu naissant sans compromettre la mise en sécurité du public.
- Interrompre l'action, se replier et rendre compte lorsque la situation dépasse les moyens disponibles.

COMPÉTENCES VISÉES

À l'issue de la formation, le participant doit être capable d'évaluer rapidement un départ de feu, de donner l'alarme et l'alerte, de sélectionner l'extincteur approprié et de l'utiliser en sécurité, tout en respectant l'organisation d'évacuation et d'accueil du public.

DÉROULÉ DE LA FORMATION

Durée	Séquence	Contenu	Méthodes
10 min	**Accueil et positionnement**	Présentation des objectifs. Recueil des fonctions, bâtiments d'affectation, expériences, publics accueillis, risques particuliers et consignes connues.	Échanges dirigés et questions diagnostiques
25 min	**Comprendre le départ de feu**	Triangle du feu, propagation et dangers des fumées. Risques liés aux bureaux, écoles, cuisines, archives, ateliers, garages, stockages, carburants, gaz, batteries et équipements techniques.	Apports illustrés et étude de situations communales
30 min	**Alarme, alerte et protection**	Consignes du site, déclenchement de l'alarme, alerte interne et appel des secours. Mise en sécurité du public, maintien d'une voie de repli et décision de renoncer.	Exposé interactif et exercice d'alerte
25 min	**Choisir l'extincteur**	Classes de feu, agents extincteurs, pictogrammes et limites d'emploi. Repérage et contrôle visuel des appareils. Choix du moyen selon le combustible et les risques du local.	Présentation de matériels et exercice de choix
90 min	**Manipuler les extincteurs**	Transport, mise en service, test, approche et attaque de la base des flammes. Utilisation sur générateur de flammes ou dispositif sécurisé. Maintien d'une voie de repli, arrêt de l'action et surveillance d'une reprise éventuelle.	Démonstration, entraînements individuels et scénarios collectivités
20 min	**Application au site**	Repérage des extincteurs, déclencheurs manuels, SSI, coupures d'urgence, locaux à risques, cheminements d'évacuation et accès des secours.	Visite commentée ou étude des plans et consignes
10 min	**Évaluation et synthèse**	Mise en situation individuelle : alarme et alerte, choix, mise en service, extinction, repli et transmission. Correction des écarts et bilan.	Évaluation pratique et bilan oral

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Alternance d'apports courts, d'échanges, de démonstrations et d'exercices contextualisés aux bâtiments administratifs, scolaires, culturels, sportifs et techniques de la collectivité.
- Extincteurs de formation ou appareils prévus pour les exercices, générateur de flammes ou dispositif sécurisé, supports visuels et fiches mémento.
- Repérage sur site ou travail à partir des plans, du SSI et des consignes lorsque l'accès aux installations n'est pas possible.
- Chaque participant manipule un extincteur et bénéficie d'une correction immédiate du formateur. Aucun exercice sur feu n'est réalisé en présence du public.

ENCADREMENT

La formation est animée par un formateur compétent en sécurité incendie, en manipulation des extincteurs et en pédagogie, disposant d'une expérience adaptée aux établissements recevant du public et aux services techniques des collectivités.

ÉVALUATION ET VALIDATION

- Évaluation diagnostique au démarrage afin d'adapter les explications aux fonctions des agents et aux sites concernés.
- Évaluation formative pendant les démonstrations et les entraînements, avec correction immédiate.
- Évaluation pratique individuelle : sécurité, alarme et alerte, choix de l'extincteur, mise en service, action sur le foyer, repli et transmission. Les résultats sont consignés dans une grille d'observation.
- Remise d'une attestation de fin de formation. Le suivi de la participation est assuré par émargement. Cette formation ne délivre ni diplôme ni habilitation réglementaire.

ORGANISATION ET SÉCURITÉ DE LA PARTIE PRATIQUE

La collectivité transmet ses consignes incendie, ses risques particuliers, ses plans utiles et les contraintes du site. Une aire extérieure dégagée, autorisée et éloignée du public, des véhicules, des stockages sensibles et des bâtiments est prévue, avec périmètre de sécurité et moyen d'extinction de secours. Le formateur peut adapter, reporter ou interrompre tout exercice si la sécurité ne peut être garantie.

ACCESSIBILITÉ

Pour toute demande d'aménagement, contacter Bruno CHAUMETTE au 06 24 53 04 99 avant l'inscription. Les besoins sont étudiés avec le bénéficiaire afin de définir les adaptations possibles des supports, des exercices et des conditions d'accueil, en préservant la sécurité. Si nécessaire, une orientation vers un interlocuteur spécialisé est proposée.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES ET PRÉVENTION

Code du travail, notamment articles R. 4227-28 et R. 4227-29 relatifs à la lutte contre tout commencement d'incendie et aux extincteurs, ainsi que R. 4227-38 et R. 4227-39. Règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP, arrêté du 25 juin 1980 modifié, complété selon le type et la catégorie de chaque établissement. Ressources INRS, notamment ED 6054. Les consignes et procédures propres à la collectivité demeurent applicables.

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Accès et inscription	Demande par téléphone ou via le formulaire du site. Analyse du besoin, proposition de devis et confirmation de la date avec le client.	**Tarif**	Sur devis selon l'effectif, le lieu et les moyens mobilisés.
Documents remis	Support et attestation aux participants ; copie de l'émargement au client.	**Contact**	**Bruno CHAUMETTE** **Tel : 06.24.53.04.99** **Mail : contact@ap-formation-reunion.re**
Délai d'accès	Le délai prévisionnel entre la demande et le début de la formation est précisé dans le devis, selon les disponibilités et les contraintes du site.	**Date de session**	Convenue avec le client et confirmée avant la formation.